



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porcs

Question écrite n° 16501

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la crise que traverse la filière porcine. Depuis 2000, le prix de l'aliment a doublé passant de 154 €/t en janvier 2000 à 320 €/t à l'heure actuelle. Or le prix du porc payé aux éleveurs n'a pas suivi cette évolution. En ce début 2013, il faudrait un prix payé à l'éleveur de 1,85 €/kg pour équilibrer les comptes ; or le cours n'est qu'à 1,55 €/kg. Entre 2000 et 2010, un tiers des élevages porcins ont disparu en Pays-de-la-Loire. Cette situation ne peut plus durer. Il convient d'améliorer l'organisation économique dans l'aval de la filière qui montre de grandes faiblesses en matière de compétitivité. Mais il faut aussi simplifier les démarches administratives, alléger les contraintes, notamment l'empilement des règles environnementales, mettre fin aux distorsions de concurrence provenant de déclinaisons franco-françaises de directives européennes. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour engager ces réformes qui s'imposent afin de permettre de préserver la filière porcine qui occupe une place importante dans notre pays et en particulier dans les Pays-de-Loire.

Texte de la réponse

Depuis cinq ans, la filière porcine française traverse une crise économique sévère. Le Gouvernement est mobilisé pour apporter son soutien à la fois conjoncturel mais également structurel, afin de redonner des perspectives durables à ce secteur. Une table ronde s'est tenue le 30 octobre qui rassemblait l'ensemble de la filière : fabricants d'aliments pour animaux, producteurs, transformateurs (abattage-découpe et charcutiers), distributeurs. Elle a constitué la première étape vers l'élaboration d'un pacte économique, social et environnemental pour la filière porcine en France. Cela se traduira par un plan national pour la filière qui sera présenté courant mars 2013. Afin d'élaborer ce plan, 4 groupes de travail ont été créés sous la coordination de M. Alain Berger, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et aux agroindustries : - maintenir la production en quantité tout en améliorant son impact environnemental ; - affronter la surcapacité dans le secteur abattage découpe ; - renforcer le secteur de la transformation ; - mieux vendre en renforçant les stratégies de marché. Concernant ce dernier groupe, il s'agit de voir comment reconquérir les marchés français et européens, développer l'export vers les pays tiers, en visant à combiner qualité et production de masse. L'obligation d'indiquer l'origine sur l'étiquetage de la viande de porc prévue dans le règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du conseil du 25 octobre 2011, permettra lorsque la Commission aura adopté les actes d'exécution, de mettre en avant et de mieux valoriser le label VPF (viande porcine française). Ce plan d'ampleur pour toute la filière permettra de redonner des perspectives à la filière porcine.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16501

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 925

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2508